



MAIRIE DE DAMBENOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 AVRIL 2014

Le mercredi 23 avril deux mille quatorze, le Conseil Municipal de Dambenois s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Luc SOMMER, Maire.

Convocation du 15 avril 2014.

Présents : MMES Corinne ANILE, Séverine BESTEIRO, Emmanuelle PERNOT, Brigitte VILLANI, MM. David BALON, Marcel GRABER, Michel KOBEL, Bernard NUSSBAUMER, Michel PAGE, Philippe POURCHET, Serge VOLLMER.

Absents excusés : MME Angélique BARUTHIO donne pouvoir à MME Corinne ANILE, MME CHAILLET Anny donne pouvoir à M. Philippe POURCHET, M. Alexandre HUSSARD donne pouvoir à M. Luc SOMMER.

Secrétaire de séance : Monsieur BALON David

Approbation du compte rendu du 28 mars 2014

En début de séance, le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :
Rectification de l'affectation du résultat 2013

DELIBERATIONS

1 – Rectification de l'affectation du résultat 2013

Suite à une intervention du Trésorier des Finances publiques de Sochaux, le Conseil Municipal de Dambenois doit revoir l'affectation des résultats de l'exercice 2013. En effet, la promesse de vente du terrain communal à Néolia, étant toujours valable, le Maire explique qu'il faut comptabiliser le montant de 235 200 € en crédit de report et non en annulation. L'affectation des résultats se fera comme suit :

Section de fonctionnement :

(Pas de modification)

L'excédent de recettes cumulé au 31/12/2013 est : 306 287,10

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice 2013	135 443,63
Dépenses de l'exercice 2013	440 685,71
Reste à réaliser en recettes	330 139,26
Reste à réaliser en dépenses	87 983,58

Cumul des recettes avec le reste à réaliser	465 582,89
Cumul des dépenses avec le reste à réaliser	518 669,29
Déficit 2013 :	53 086,40
Déficit 202 :	17 164,79
Déficit cumulé au 31/12/2013 :	70 251,19

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce déficit à 'excédent de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement	306 287,10
Déficit cumulé de la section d'investissement :	- 70 251,19

L'excédent cumulé de fonctionnement devient : 236 035,91

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté : 236 035,91 € (ligne 002 du Budget 2014).

2 – Taux d'imposition 2014 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les taux d'imposition communaux n'évolueront pas en 2014 : ils restent inchangés. Le Conseil Municipal vote donc à l'unanimité des membres présents et représentés les 3 taux suivants pour 2014 :

taxe d'habitation : taux : 8,32 %

taxe sur le foncier bâti : taux : 16,98 %

taxe sur le foncier non bâti : : taux : 22 %

3 – Subventions aux associations et au CCAS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	150
SOCIETE DE CHASSE	150
ASSOCIATION MAISON POUR TOUS	150
ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA	150
CLUB CANIN	150
ECOLE BUISSONNIERE RPI	150
ASSOCIATION DU SOUFFLET DE FORGE	150
CLUB AEROMODELISME	150
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PAUL LANGEVIN ETUPES	215
ATHLETIC CLUB CHATENOIS LES FORGES	70
LES AMIS DE L'HOPITAL MONTBELIARD	150
LES RESTAURANTS DU CŒUR DU PAYS DE MONTBELIARD	150
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100
ASSOCIATION DEFI VALENTIGNEY (*)	150
LYCEE DU GRAND CHENOIS VOYAGE LINGUISTIQUE	60
CCAS	4 500

() sous réserve de justificatif*

4 – Budget primitif 2014 :

Monsieur NUSSBAUMER Bernard, Adjoint aux Finances expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget primitif 2014, établi en collaboration avec le Trésorier de Sochaux et validé par la Commission Communale des Finances :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 600 577,91 €
- Recettes : 600 577,91 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 806 532,67 €
- Recettes : 806 532,67 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget primitif 2014, ainsi présenté.

5 - Subvention pour le renouvellement du matériel informatique de la Mairie :

Concernant le matériel informatique du secrétariat de Mairie, il est possible à partir de cette année de demander la subvention DETR sans condition de montant. Le PC actuel ne permettant pas de recevoir le nouveau logiciel de comptabilité « Magnus ». Le devis de la Société MERI Groupe BUROCOM à ANDELNANS s'élève à 987 € HT. Il est demandé au conseil municipal de l'autoriser à faire la demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat. Les crédits sont inscrits au budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- s'engage à acquérir le matériel informatique,
- sollicite l'aide financière de l'Etat,
- se prononce sur le plan de financement suivant :
 - . 691 € fonds libres:
 - . 296 € subvention DETR

6 - Commission communale des impôts directs – Constitution de la liste des membres

A la suite du renouvellement du conseil municipal, la composition communale des impôts directs doit être revue.

Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 contribuables (12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants parmi lesquels la Direction Générale des Finances Publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants ainsi que les 2 propriétaires de bois ou de forêts et 2 propriétaires résidant hors commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité présente les commissaires afin de constituer la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Année de naissance	Adresse	Profession ou qualité	Membre du conseil municipal
1	DONZE Claude	1939	4 chemin des Vignes	Retraité	non
2	RUELLET Daniel	1946	3 chemin du Citoyen	Retraité	non

3	CURTI Claude	1956	17 chemin des Tourtelots	Pré-retraité	non
4	SOMMER Christian	1941	10 chemin des Tourtelots	Retraité	non
5	SCHMIDT Bernard	1934	14 rue de Trévenans	Retraité	non
6	VILAPLANA né PETITCUENOT Rolande	1956	28 rue de la Source	Sans profession	non
7	VILLANI Claude	1947	25 chemin des Tourtelots	Retraité	non
8	LOUBET née PERREZ Claudine	1954	9 chemin du Citoyen	Fonctionnaire	non
9	RENOUX Jean-Michel Propriétaire de bois	1958	3 rue du Martelet	Sans profession	non
10	DONZE Pierre Propriétaire de bois	1942	6 chemin des Vignes	Retraité	non
11	SCHOR Gilbert Hors commune	1951	7 rue de la Petite Fontaine 25600 NOMMAY	Professeur	non
12	BALLAY née COURTOT Yvette Hors commune	1951	12 impasse du Château 90400 TREVENANS	Retraîtée	non

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

N° d'ordre	Noms et prénoms	Année de naissance	Adresse	Profession ou qualité	Membre du conseil municipal
1	CARISEY née COULLERUT Annie	1951	16 chemin des Tourtelots	Retraîtée	non
2	PEGEOT Patrick	1954	15 rue du Martelet	Pré-retraité	non
3	STANOJEVIC Rados	1954	16 rue de la Mairie	Chef d'équipe	non

4	WEIBEL Hubert	1936	4 rue de Brognard	retraité	non
5	TAQUARD née GRISEY Nadine	1961	12 rue de Trévenans	Sans profession	non
6	MORA José	1952	4 rue des Champs	retraité	non
7	VADOZ Jacques	1952	2 rue de la Source	Auto entrepreneur	non
8	VERMOT-DESROCHES Corinne	1959	2 chemin des Vignes	Employée	non
9	FAIVRE Jean-Pierre Propriétaire de bois	1931	3 rue d'Allenjoie	Retraité	non
10	FRADIN Martial Propriétaire de bois	1950	2 chemin du Citoyen	Retraité	non
11	DIDIER Alain Hors commune	1949	19b rue du Grand Chemin 25460 ETUPES	Retraité	non
12	PELLEGRINI née RENOUX Pascale Hors commune	1961	ZA le Breuil 25490 ALLENJOIE	Adjoint d'animation	non

7 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Conseil d'Administration de l'ADU :

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil Municipal, au sein de cette assemblée.

L'élection à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Election d'un représentant titulaire : Luc SOMMER, Maire

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Bulletin blanc : 1

Reste suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur SOMMER Luc a obtenu 11 voix sur 12 est élu au 1^{er} tour de scrutin et représentera la Commune, en tant que délégué titulaire, au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.

Election d'un représentant suppléant : Bernard NUSSBAUMER, 1^{er} Adjoint

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Bulletin blanc : 1

Reste suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur NUSSBAUMER Bernard a obtenu 11 voix sur 12 est élu au 1^{er} tour de scrutin et représentera la Commune, en tant que délégué suppléant, au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.

8 – Nomination des membres du groupe de travail PLU

Le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux membres du groupe de travail du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après vote, désigne comme membre du groupe de travail chargé du suivi du Plan Local d'Urbanisme :

- **Monsieur SOMMER Luc, Maire**
- **Monsieur NUSSBAUMER Bernard, 1^{er} Adjoint**
- **Madame CHAILLET Anny, 2^{ème} Adjointe**
- **Monsieur POURCHET Philippe, 3^{ème} adjoint**
- **Madame BESTEIRO Séverine, Conseillère Municipale**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Artificiers / feu du 14 juillet :

Les artifices des catégories 2 et 3 ne pouvant être mis en œuvre que par une personne titulaire soit du certificat de qualification prévu par l'article 6 soit d'un agrément délivré par le Préfet du Doubs.

Par conséquent, Philippe POURCHET et Michel KOBEL sont favorables pour une formation de qualification.

Lotissement NEOLIA :

Le futur lotissement se trouvant en zone AUD1 et AUD2, Néolia n'est pas concerné pour la recherche de zones humides, le permis d'aménager a été déposé le 3 avril 2014.

Permanences Elections Européennes du 25 mai 2014 :

Le planning a été établi par le Maire

70^{ème} anniversaire de la Libération de Dambenois :

Lecture du courrier adressé à la Mairie de Monsieur DROUARD Jean-Jacques de Besançon et Ancien Combattant.

Vide greniers du 29 juin :

Claude VILLANI, Vice-Président de l'Association du Soufflet de Forges a sollicité les services de la Mairie pour créer une ouverture (porte coulissante de 2m60) pour accéder au terrain de Tennis côté rue de la Mairie / exposants et services de secours.

REMERCIEMENTS :

Madame Jacquinot et Monsieur DEVAUX 10 chemin du Citoyen pour la subvention de 30 € allouée à leur fils Kévin / voyage à New York.

Séance levée à 22 heures

Le Maire,
Luc SOMMER


